

la  
feuille

de **DpA**

L'ARCHI  
TECTURE  
EST D'  
INTÉRÊT  
PUBLIC.

N°10

*Profession  
déréglementée*

*=  
intérêt public  
bafoué!*

pour que soit organisée une large Conférence Nationale de défense de l'architecture et des architectes, signez sur :

[http://www.petitions24.net/signatures/conference de defense de larchitecture et des architectes/](http://www.petitions24.net/signatures/conference%20de%20defense%20de%20larchitecture%20et%20des%20architectes/)

# LA FEUILLE N°10

## **Édito**

Il s'est passé quelque chose ! p.3

## **Rencontre entre les organisations professionnelles**

Le cr du 3 oct. p.4-5

## **Le 30 septembre**

Le communiqué DpA du 24 09 p.6-7

Professions déréglementées p.8-9

Une Intervention le 30 p.10

Les étudiants sont dans la rue p.11

Faut-il avoir honte d'être architecte p.12-13

## **Pour une Conférence de défense**

L'appel à une conférence p.14-15-16

Le projet d'Appel p.17

## **Contributions :**

1) Cette profession est gênante parce que réglementée et protégée par un diplôme... p.18

2) Les honoraires sont systématiquement tirés vers le bas. p.19-20

3) Les pouvoirs publics français ont même anticipé les désirs de l'instance européenne. p.21

## **Courrier**

Les architectes prennent la parole

22 messages p.22 à 28

## **Lu dans la presse**

Courrier picard : les architectes dans la tourmente p.29

Le Moniteur : « Aider les architectes en difficulté » p.30

## **Hommage à Edith Girard**

Du bureau DpA p.31

Edith p.32

**Soutenez-nous** p.33

# Il s'est passé quelque chose !

Ce n'est pas parce que le projet d'Appel à la conférence de défense de l'architecture et des architectes a été signé par plus de 1 000 personnes qu'il s'agit d'une nouvelle pétition. Comme son nom l'indique ce texte est un projet, il peut être amendé, il le sera sûrement.

Vous lirez dans cette feuille, des éclairages sur la situation de notre profession réglementée et vous y lirez, comme d'habitude, que l'heure est grave. Mais il y a un plus, le rapport de l'IGF paru à la rentrée a déchaîné la colère des professions réglementées, des architectes ont été jusqu'à faire grève et certains ont même manifesté.

Il s'est passé quelque chose !

Et ce n'est qu'un début, à regarder tout ce qui nous est déjà tombé dessus : l'augmentation du seuil, la raréfaction de la commande publique, l'augmentation des procédures de MAPA, la suppression du barème de la MICQP qui a entraîné un dumping des honoraires, l'augmentation des PPP, des CREM, des procédures en conception réalisation reléguant l'architecte à une position de sous-traitant des constructeurs.

Et si l'on regarde l'avenir on peut s'attendre : à l'ouverture du capital des sociétés d'architectures à des non-architectes, à la suppression de la loi MOP, à la poursuite de la diminution de la commande publique et privée, et j'arrête là parce que si l'on aime les listes à la Prévert c'est bien, mais si l'on tient à la qualité de l'architecture et des paysages de notre pays il y a de quoi s'inquiéter.

Face à tout cela, il y a deux attitudes censées à adopter :

- tout arrêter parce que c'est foutu et qu'il vaut mieux se réorienter vers des activités plus lucratives, tant pis pour les paysages et l'architecture,
- se battre, résister et proposer une alternative.

Personnellement je choisis la seconde, on n'a pas encore tout essayé, par exemple on n'a pas essayé de demander leur avis aux architectes. Et c'est le sens de ce projet d'appel. Les confrères veulent résister, ils l'ont encore montré le 30 septembre, il devient urgent et nécessaire d'organiser une grande conférence pour « la défense de l'architecture et des architectes » inséparables de la défense de la qualité notre cadre, de vie.

Une conférence pourquoi faire ?

Les livres blancs, les rapports parlementaires, les courriers aux élus n'ont pas manqués. Ils ne sont pas inutiles mais à l'évidence, les architectes ne sont ni écoutés ni entendus. Il est plus que temps de permettre aux architectes de se mobiliser et d'unir leurs forces pour faire valoir les valeurs auxquelles ils sont attachés.

Vous le savez, DpA a pris contact avec les organisations représentatives de la profession (UNSFA, SA, SFA, Ordre des architectes, MVT et Académie), la situation est très grave et nous partageons aujourd'hui tous le même constat. Il faut que cette conférence ait lieu et qu'elle soit portée par tous, les organisations qui nous représentent mais tout un chacun est concerné.

Cette proposition émane de DPA mais l'appel soumis à vos signatures est un projet mis en discussion pour « amorcer la pompe ». Vous êtes à présent tous invités à contribuer et à participer à ce mouvement qui ne peut être que large, massif et unitaire pour être efficace.

Emilie Bartolo

# Propos retenus lors de la réunion des organisations professionnelles invitées par le CNOA le 03 octobre 2014

**É**taient présents les représentants de l'UNSFA, du SA, de la SFA, de l'académie d'architecture et de DPA. DpA était représenté par Emilie Bartolo, Jacques Hesters et Gérard Abadia.

Catherine Jacquot a fait part des « actualités législatives » qui confirment une certaine inquiétude sur les réformes en cours et en projet.

La loi MOP est en discussion avec la transposition de directives européennes qui vont mettre à plat les procédures sur les marchés publics. Catherine Jacquot pense que « toucher à la loi MOP n'est pas à l'ordre du jour » et relate son courrier du 17 septembre dernier envoyé à la DGALN contre l'ouverture du capital des sociétés d'architecture aux « personnes morales exerçant une activité d'architecte au sein de l'UE » recouvrant des situations différentes allant de la promotion immobilière à l'entreprise de bâtiment.

La loi sur la transition énergétique serait, à l'avis du CNOA, une bonne chose pour les architectes alors que « la commande publique se rétrécit ». Toutefois cette loi paraît « un peu bricolée » et comporte pas mal d'aberrations comme l'obligation d'isoler les façades par l'extérieur, et exigible pour tout projet de ravalement y compris pour la maîtrise d'ouvrage privée. Il n'est pas normal qu'une loi impose un procédé technique. Que devien-

nent les façades d'intérêt patrimonial comme les maisons à colombage ?

Une dérogation est prévue pour empiéter de 20cm sur le domaine public, mais pas sur les mitoyens avec les propriétés privées. La mise en œuvre de cette loi sera suivie par les salariés des « guichets uniques des EPCI à titre onéreux » créant une concurrence pour la profession. Comment cela sera-t-il possible avec la diminution des effectifs de la fonction publique ?

L'obligation « d'énergie positive » pour l'habitat est discutable. Est-ce bien le rôle du logement de produire de l'énergie ?

CJ a rappelé la bataille d'amendements proposés par le CNOA sur divers sujets mais elle n'est pas optimiste sur le sort de ces amendements « les architectes n'arrivent pas à se faire entendre... l'influence de la profession est faible... nos soucis ne sont pas partagés. Les associations d'écologistes ou représentant les personnes à mobilité réduite sont plus écoutées... mais nous restons vigilants... on vous informera. »

La transposition de la directive Européenne sur les marchés publics a été publiée le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Le projet de loi sur la simplification des entreprises va permettre de légiférer par ordonnances sur la modification des règles de la commande publique. Le décret modifiant le code des marchés publics est prévu pour la fin 2015. CJ n'est pas optimiste sur l'obligation des concours que la France est la seule à imposer en Europe.

Il est d'ailleurs fait remarqué par plusieurs intervenants qu'il est devenu quasiment im-

possible d'accéder aux concours à part pour les gros cabinets et que les MAPA se jugent sur le montant des honoraires et pas sur la qualité des projets.

Parmi les nouveaux projets législatifs, il y a le rapport de l'IGF. Les architectes n'apparaissent pas dans ce rapport sauf à l'article 5 qui propose d'ouvrir le capital des sociétés d'architecture aux personnes morales exerçant en Europe. CJ rappelle que le statut des sociétés européennes est très disparate et que certaines sociétés d'architectures peuvent être en fait des agents immobiliers ou des promoteurs. CJ s'est montrée rassurante en annonçant qu'un amendement du CNOA avait été pris en considération limitant ces sociétés à celles qui avaient une majorité d'architectes et en rappelant que cette disposition ne s'appliquait qu'aux seules SEL peu représentées dans la profession (4%). A moins que cette ouverture n'encourage le développement des SEL dans l'avenir !

Il a aussi été évoqué le sujet du BIM, puis de la formation professionnelle.

Le CNOA souhaite que chaque région ait un organisme de formation.

Le SA fait part de ses doutes en évoquant les CREPA disparus et propose que seules les formations labellisées soient financées.

L'UNSFA fait part de la possibilité de financer la formation par la FIFPL.

Le dernier point de l'ordre du jour portait sur « Les actions à mettre en œuvre »

Catherine Jacquot a rappelé que le CNOA assure la veille législative et les rencontres avec les cabinets. A propos de la mobilisation pour la défense des professions réglementées du 30 septembre dernier elle a indiqué que l'Ordre n'avait pas vocation à appeler à la grève contre un projet du gouvernement comme l'a fait l'UNSFA dont c'est le rôle.

CJ a fait état de la proposition de DpA de tenir une « conférence de défense de l'architecture et des architectes ». Elle a interrogé les participants sur l'opportunité de cette action.

Patrick Colombier du SA et Marie-Françoise Manière de l'UNSFA ont rappelé l'épisode du livre blanc qui avait réuni beaucoup d'architectes à la mutualité. P. Colombier a souhaité que les étudiants et les jeunes soient mobilisés.

MF Manière, présidente de l'UNSFA a précisé que les jeunes étaient très présents dans la manifestation de Toulouse le 30 septembre dernier.

Elle a regretté que DpA soit partie seule dans cette proposition de conférence qui devrait être menée par tous pour éviter le chacun pour soi. Elle n'est pas opposée à poursuivre la discussion à condition que ce soit un appel collectif.

Thierry Van de Wyngaert a fait état des spécificités de l'Académie d'architecture et n'est pas opposé à une action plus lisible pour être écoutée.

Les représentants de la SFA Olivier Gahinet et Pascal Quintard-Hofstein sont solidaires et même « enthousiastes. ». Ils rappellent leur préoccupation sur le dumping des honoraires qui plombe la profession. Ils souhaitent aussi que les étudiants soient associés au débat.

Emilie Bartolo présidente de DpA précise que l'appel à la conférence signé par un millier d'architecte était un projet mis en discussion et que le but était d'amorcer un processus vers une action collective appelée par toutes les organisations de la profession y compris le CNOA sous des formes adaptées compatibles avec sa vocation.

Jacques Hesters rappelle que la proposition d'un « appel à la conférence... » est un projet qui a été présenté en amont à toutes les organisations, pour permettre toutes paternités avant l'envoi aux architectes.

Catherine Jacquot a conclu la réunion en proposant que cette action soit appuyée sur le rapport Bloche, comme base de travail intéressante. Elle n'est pas opposée à une action commune comme une conférence produisant des actes. Elle souhaite faire quelque chose avec notre Ministère et la nouvelle directrice de l'architecture pour une politique de l'architecture et un « plan national de l'architecture »

Elle a proposé que la prochaine réunion soit consacrée à ce sujet

La date proposée est le vendredi 21 novembre 2014.

A l'issue de cette réunion, DpA a convenu de poursuivre la discussion avec l'UNSFA après son congrès et avec la SFA après sa prochaine réunion de bureau qui débattera du sujet.

Les représentants DpA



communiqué du 24/09/2014

# **Pour la Défense des Professions réglementées, Pour rassembler les architectes contre la déréglementation de la profession, DpA appelle à participer à la journée du 30 septembre 2014 à l'initiative de l'UNAPL et de l'UNSFA.**

L'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales) a appelé à résister contre le projet préparé par le Gouvernement. Notaires et huissiers se sont mobilisés par des grèves et des manifestations. Le 30 septembre, l'UNAPL propose une « journée sans professions libérales » à laquelle l'UNSFA appelle à participer.

Pour sa part, DpA se prononce inconditionnellement pour la défense de la profession d'architecte comme profession réglementée, et propose que cette journée soit mise à profit pour se rassembler et débattre afin de définir les voies et moyens de bloquer le processus de déréglementation de cette profession déjà très engagé. La profession a déjà subi les effets de la déréglementation redoutés à juste titre par le mouvement des professions réglementées. Les architectes peuvent témoigner des effets de la déréglementation qui les concernent.

Parmi les principales mesures envisagées par le Gouvernement et qui sont dénoncées par les professions libérales, bon nombre d'entre elles sont en effet déjà entrées en vigueur chez les architectes comme la suppression du barème de rémunération, la disparition du diplôme DPLG ou l'augmentation du seuil de recours obligatoire à l'architecte.

DpA regrette que l'Ordre n'ait pas appelé pas avec l'UNSFA à la mobilisation de la profession comme cela aurait du être son rôle.

DpA soutiendra toute initiative des organisations professionnelles visant à se mobiliser pour la défense des professions réglementées.

Ce soutien s'inscrit dans la préparation d'une large mobilisation nationale de la profession que DpA a proposée en lançant un appel pour une conférence de défense des architectes et de l'architecture signé à ce jour par 700 architectes.\*

[http://www.petitions24.net/signatures/conference de defense de larchitecture et des architectes/](http://www.petitions24.net/signatures/conference_de_defense_de_larchitecture_et_des_architectes/)

\* nous avons dépassé les 1100 signatures ce 11.10.2014



# Pourquoi DpA soutient les actions pour la défense des professions réglementées ?

Depuis plusieurs années déjà les professions réglementées ont été mises en cause par différents rapports et directives dans le cadre de la politique de l'Union Européenne sur l'ouverture à la concurrence et la réduction de la dépense publique. Au-delà des professions libérales, cette politique de déréglementation concerne toutes les professions à statut à commencer par le statut de la fonction publique dans les écoles, les hôpitaux et plus généralement dans les services publics.

Après le rapport Attali sur la « libération de la croissance » publié en 2007, c'est le récent rapport réalisé par l'Inspection Générale des Finances (IGF) sur les professions réglementées qui vise 37 professions dont près d'une bonne dizaine dans le secteur de la construction et de l'immobilier.

Le successeur d'Arnaud Montebourg, le nouveau ministre Emmanuel Macron, qui a été rapporteur du rapport Attali dénonce les tarifs encadrés des professions réglementées. Les architectes n'ont déjà plus de barème de rémunération ce qui entraîne un dumping sur les honoraires unanimement dénoncé et mortifère pour la profession.

Selon le Gouvernement, il faudrait ouvrir les professions réglementées à d'autres acteurs. Rappelons que seulement 30% des constructions sont signées par des architectes. Le seuil de recours obligatoire à l'architecte passé de 170m<sup>2</sup> SHON à 190m<sup>2</sup> exclu de fait les architectes du marché de la maison individuelle au profit des pavillonneurs.

Selon ces rapports, il faudrait ouvrir le capital des professions libérales aux autres professionnels et capitaux privés. C'est déjà fait pour les architectes à concurrence de 50%.

Les professions réglementées s'inquiètent à juste titre de sauvegarder leur indépendance vis-à-vis des intérêts privés. L'indépendance des architectes est déjà remise en cause par les PPP ou les concours-conception construction qui associent les architectes aux entreprises et aux financiers au mépris des règles déontologiques les plus élémentaires. De même, le titre d'architecte, censé être protégé par l'Ordre des architectes, ne l'est plus vraiment puisque désormais il est possible de se prévaloir du titre « d'architecte » diplômé d'état (ADE) sans être inscrit à l'Ordre.

Quant à la qualification professionnelle initiale, que dire des écoles d'architecture qui délivrent des diplômes d'architectes qui n'ont pas le droit de construire ?

La déréglementation, c'est aussi la commande publique qui s'amenuise, la loi MOP contournée, la Maîtrise d'Ouvrage Publique privatisée à l'image des organismes HLM qui ne sont plus soumis au code des marchés publics ou les SEM à objet unique (SEMOU) qui s'émancipent des règles de mise en concurrence.

La réduction de la dépense publique et la quasi disparition de l'aide à la pierre dans le domaine du logement social a conduit à une crise majeure et à une production historiquement basse loin des 500 000 logements promis alors qu'il manque 1 million de logements pour satisfaire les besoins immédiats de la population.

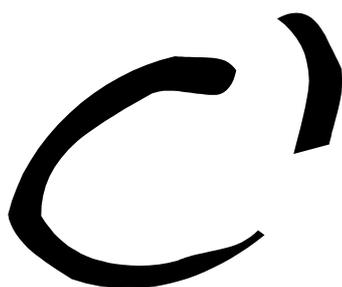
Au travers de sa plateforme pour un barème de rémunération, pour la suppression du seuil de recours obligatoire à l'architecte ou pour un diplôme plein et entier délivré par les écoles, DpA défend la réglementation de la profession d'architecte mise à mal par les réformes successives dont la remise en question conditionne la sauvegarde de la profession d'architecte qui est inséparable de la défense de l'architecture au nom de l'intérêt public.

# PROFESSIONS (DÉ)RÉGLÉMENTÉES ?

*On a entendu beaucoup d'âneries dans la presse sur le mouvement des professions réglementées. On adit que leurs motivations principales étaient la conservation d'une rente (honteuse), que tous ces gens étaient des nantis.*

*Et du côté de certains architectes on a pu entendre que nous n'avions rien à faire dans ce mouvement parce que nous n'étions pas comme « ces gens là ». « L'abeille » a même été jusqu'à affirmer que le rapport de l'IGF était une chance pour notre profession..*

*S'en était trop, la moutarde m'est montée au nez alors j'ai pris ma plus belle plume pour répondre sur le ton de l'humour à ces gens sérieux qui pensent sérieusement que la profession n'est pas menacée par la réforme des professions réglementées.*



est inédit dans l'histoire de la lutte sociale (en tout cas moi je n'avais jamais vu ça), les « nantis » font la grève.

Quelle honte, alors que la France entière se serre la ceinture voilà que les notaires, les pharmaciens et les huissiers refusent qu'on touche à leurs privilèges.

Que ces gens sont corporatistes ! Alors que les architectes, profession réglementée s'il en est, ont permis que l'on ouvre le capital de leurs agences à des "non-architectes" (en proportion minoritaire bien sûr) et depuis de nombreuses années et ils n'ont pas d'honoraires réglementés. Et quoi ? S'en portent-ils plus mal ? ...

En fait oui...

Dans l'étude de 2012 sur l'observatoire de la profession commandée par l'ordre national des architectes :

- 57% des architectes interrogés confirment une réduction globale de leur activité.
- 63% des architectes indiquent avoir réduit leurs honoraires.
- 47% d'entre eux ont augmenté le contenu de leur mission pour le même prix.
- 25% des architectes employeurs indiquent avoir l'intention de se séparer d'un ou plusieurs salariés.

Les extraits publiés du rapport de l'IGF font d'ailleurs ce constat pour la profession d'architecte.

Bien évidemment, tout cela est hors de propos et corporatiste puisque le but du gouvernement n'est pas d'améliorer la situation des professionnels qui serait a priori enviable (les chiffres précédents montrent que cela reste à prouver, en tout cas pour certains) mais d'augmenter le pouvoir d'achat des "gens normaux". Il faut relancer l'économie et comme dit le vieil adage "quand le bâtiment va tout va", les Français doivent pouvoir faire construire plus, plus vite et moins cher.

Alors quand la part des honoraires de l'architecte représente moins de 5% du montant total d'une opération de construction (toutes dépenses confondues), il y a lieu de se demander sincèrement si c'est l'architecte qui entrave le pouvoir d'achat.

Y-a-t-il un lien de cause à effet ? La courbe des mises en chantier (en particulier pour le logement) suit celle du montant des honoraires des architectes : ils baissent. La libéralisation des honoraires semble donc bien efficace...



Les exceptions permises par la loi sur l'architecture qui introduit le monopole des architectes sur les permis de construire font échapper 60% des constructions aux architectes avec des conséquences bien connues sur la qualité des paysages et des constructions.

Pourtant, le grand public aime l'architecture c'est encore pour beaucoup un métier rêvé... Et, j'ai beau essayé de ne pas être corporatiste, l'architecture sans architectes n'existe pas.

Revenons à présent à la situation des notaires (et des huissiers et des pharmaciens), parce que c'est à eux que je veux m'adresser. Regardez-nous bien, profitez de votre journée de grève pour venir dans nos agences et vous y verrez votre avenir si vous laissez faire.

Les architectes sont concernés par cette réforme même si pour nous tout est déjà fait... Enfin pas tout.... il reste encore à autoriser l'ouverture totale du capital des sociétés d'architecture à des non-architectes.

Sans le semblant de reste d'obligation de recours à l'architecte sur les permis de construire nous n'aurions de profession réglementée que le nom.

C'est pour cela que nous appelons les architectes à défendre les professions réglementées et à répondre à l'appel de l'UNAPL et de L'UNSFA et j'ajoute : ne soyez pas des architectes !

Et qui sait, si tous ensemble nous parvenons à faire entendre au gouvernement que les "réglementées" ne sont pas des rentiers mais des professionnels garant de la qualité et de la sécurité du public dans le métier qu'il exerce et bien que cela représente un coût, celui-ci est tellement marginal face au service rendu à la population, que peut-être les architectes pourraient aussi obtenir :

- un barème plancher d'honoraire
- le recours obligatoire pour tout dépôt de permis de construire
- Exercer en toute indépendance (arrêt des PPP et autres contrats « clés en main »...).

Emilie Bartolo  
Pdte de DpA



# Une intervention pour la défense de notre profession réglementée



Les élus écoutent attentivement la présentation de l'architecte

"Le 30 septembre, jour de mobilisation, notre confère Jacques Hesters à introduit la visite d'un de ses chantiers par de nombreux élus locaux et maîtres d'ouvrages locaux avec le discours qui suit"

**J**e suis heureux de vous faire visiter le chantier de l'Ecole de musique, projet lauréat du jury du concours organisé par la CREA et la Ville de Saint-Aubin-lès Elbeuf. Auparavant, un peu à la manière des intermittents qui s'expriment avant un spectacle, je voudrais vous prendre quelques secondes en cette journée de mobilisation des architectes pour vous sensibiliser, élus et maîtres d'ouvrage, aux problèmes que rencontre la très grande majorité des architectes et au constat de dégradation de leurs conditions d'exercice.

Notre profession réglementée, garante de l'intérêt public par la loi, est frappée gravement par la crise et par un ensemble de mesures législatives qui, prises depuis plusieurs années dans le cadre de la privatisation de la commande publique, contribuent à mettre en difficulté les agences et à précariser les architectes :

Le relèvement des seuils depuis plusieurs années et qui généralise la procédure en MAPA au lieu du concours d'architecture. Concours qui est pourtant un moment de débat et de démocratie entre les différents acteurs du cadre bâti, élus en premier lieu. Dorénavant, les maîtres d'œuvre sont retenus sur leurs offres et non plus sur la qualité du projet comme c'est le cas pour un concours.

- les Offices d'HLM, devenus EPICC soumis aux ordonnances de 2005 et non plus au code des Marchés Publics et qui, de fait, ne sont plus assujettis à l'organisation obligatoire de concours d'architecture,
- le détournement de la MOP par les procédures en CR, PPP, SEM d'opération unique ...
- la baisse de la commande (publique et privée) du fait de la crise économique augmente la concurrence conduisant au dumping des honoraires, encouragée par l'absence d'un barème plancher et par la remise en cause des grilles de rémunérations établies par la MIQCP. Ce dumping des honoraires, avec le risque d'offres anormalement basses, conduit inévitablement à la baisse de qualité des prestations de l'équipe de MOE (Architecte et BET) dans une période où les enjeux de développement durable sont cruciaux.

Le rapport de l'inspection générale des finances a classé en 2012 la profession d'architecte en queue des professions réglementées pour la rémunération moyenne... inférieure à 2500€... la situation s'est encore dégradée en 2014 et les prévisions de 2015 sont alarmantes. Nombre d'architectes vont arrêter leur activité dans un pays où pourtant le nombre d'architectes par habitant est l'un des plus faibles d'Europe. En France, seules 30% des constructions sont signées par un architecte, constat qui pourrait être mis en parallèle de la dégradation de la qualité des paysages et des zones périurbaines.

Enfin, l'ouverture au capital majoritaire des entreprises d'architecture par des personnes morales non architectes pourrait contribuer à remettre en cause l'intérêt public en inféodant la qualité architecturale au pouvoir financier.

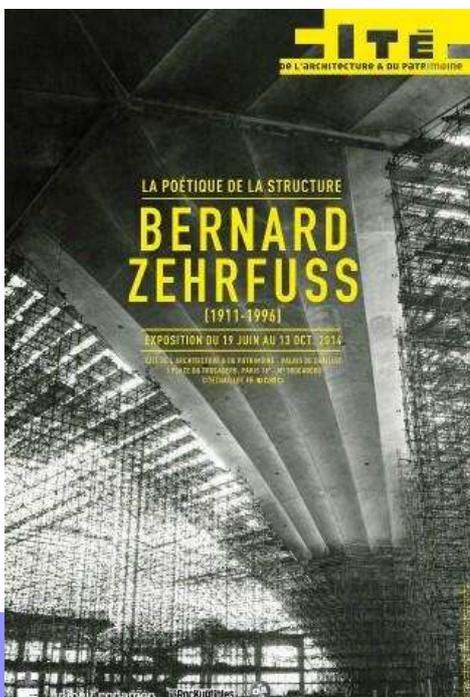
Je vous remercie de votre attention.

## LES ÉTUDIANTS SONT DANS LA RUE POUR LA DÉFENSE DES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

**L**e 30 septembre dernier, les architectes étaient dans la rue à Toulouse, Montpellier, Nice, et Strasbourg pour la défense des professions réglementées à l'appel de l'UNAPL et de l'UNSFA.

Les étudiants en architecture s'étaient aussi mobilisés en nombre surtout à Toulouse. Selon Patrick Julien délégué Général de l'UNSFA « ils se sentent concernés et sont conscients de ce que pourrait être l'exercice de leur profession si le projet de loi était adopté. »

Concernés, ils le sont à plusieurs titres. Le diplôme délivré par les écoles ne donne plus le droit de construire. Pour cela il faut trouver une agence qui les accepte et les rémunère, puis il faut être validé par un jury composé de représentants de la profession et d'enseignants.



Autant reconnaître qu'il s'agit d'une sélection à la sortie des écoles destinée à séparer sur des critères aléatoires ceux qui pourront exercer en leur nom propre avec HMONP et ceux qui resteront simples ADE salariés ou qui iront exercer d'autres métiers de l'architecture comme on a tenté de leur faire croire.

Que seraient ces autres « métiers d'architectes » qui ne construiraient pas ? Un architecte qui occupe une fonction dans la maîtrise d'ouvrage est-il architecte ou maître d'ouvrage ? Un architecte qui exerce le métier de conseil immobilier est-il architecte ou conseil immobilier ? En poussant l'absurdité plus avant, un architecte qui ouvre un restaurant est-il architecte ou restaurateur quand bien même il aurait en poche un diplôme d'architecte !

Il ne faut pas s'étonner de la diversité des métiers exercés par des architectes car comme cela se disait autrefois à l'école des Beaux-Arts: « l'architecture mène à tout ».

La récente exposition de la cité de l'Architecture a présenté une interview de Bernard Zehrfuss sans ambiguïté sur ce sujet. Il défend avec conviction l'idée que le métier d'architecte est principalement et exclusivement de construire. Pour lui, seul est réellement architecte celui qui va jusqu'au bout de son travail du projet de conception aux plans d'exécution et à la réalisation finale du projet. Il se retournerait dans sa tombe s'il savait qu'aujourd'hui les écoles d'architecture délivrent des diplômes d'architectes sans le droit de construire au nom des soi-disant métiers de l'architecture.

N'est-ce pas là une forme de déréglementation de la profession et du diplôme DPLG qui mérite d'être remise en cause et qui justifie que les étudiants aient de bonnes raisons de se mobiliser pour défendre la formation et un diplôme plein et entier inséparable de la défense de la profession ?

Trop c'est trop il n'est pas trop tard pour reconquérir ce que notre profession déréglementée a perdu en s'opposant au projet du gouvernement contre les professions réglementées.

# Faut-il avoir honte d'être architecte ?

27 septembre 2014

**L**e petit monde des architectes s'émeut depuis quelques jours au sujet de la proposition du Conseil de la Simplification pour les Entreprises (CSE) d'ouverture du capital des sociétés d'architecture aux non architectes. Le rapport de l'IGF sur les professions réglementées ne concerne que marginalement la nôtre. Néanmoins la concrétisation de cette proposition constitue un risque indéniable de perte d'indépendance de notre profession et de marchandisation de l'architecture. Au-delà du nouveau coup porté à la qualité architecturale, l'agitation provoquée au sein de notre profession par la publication de ce rapport est un événement suffisamment rare pour que l'on s'en saisisse.

D'aucuns regrettent la lâche neutralité du CNOA, alors que celui-ci a alerté la profession par l'intermédiaire des Conseils Régionaux notamment et s'est opposé à ladite proposition en s'adressant aux présidents du CSE après consultation du Ministère de tutelle [1]. Face à des conditions d'exercice toujours plus précaires, nombreux sont les architectes déçus par l'apathie de leur Conseil National et Régional... probablement par méconnaissance des règles qui les régissent. Est-il nécessaire de rappeler que l'Ordre des Architectes n'a pas pour mission la défense de la profession [2], à la différence d'autres ordres professionnels. L'Ordre des Médecins, par exemple, assure « la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession médicale » [3], la chambre régionale des huissiers quant à elle « représente l'ensemble des huissiers du ressort de la cour d'appel en ce qui touche leurs droits et intérêts communs » [4].

Si les actions menées \_ou non\_ par l'Ordre ne font pas l'unanimité au sein même des architectes, le désir d'augmenter ses moyens (notamment pour lui permettre d'assurer efficacement le contrôle des professionnels et la protection du titre), de renforcer ou de

reconsidérer ses missions et de réviser les fondements qui régissent son fonctionnement, semble largement partagé. Un débat sur l'organisation de notre profession n'est-il pas nécessaire voire urgent ?

L'Ordre n'a pas (encore) pour mission d'assurer la défense de la profession, celle-ci incombe à nos syndicats. « Officiellement » au nombre de 2 (d'après le CNOA [5]) : le Syndicat de l'Architecture et l'UNSFA (Union Nationale Des Syndicats Français d'Architectes), le nombre de leurs adhérents restant introuvable (c'est un problème...). L'UNSFA et le collectif Défense Profession Architecte (DPA) ont appelé à participer à la journée du 30 septembre 2014 à l'initiative de l'UNAPL.

L'UNSFA s'est rangée sous la bannière de l'UNAPL dans son action nationale pour la défense des professions libérales, ces soi-disant « nantis ». Répondre à cet appel présente le risque pour les architectes d'être perçus par une majorité \_si ce n'est pas déjà le cas\_ comme ces professionnels privilégiés pointés par le rapport de l'IGF, alors qu'au contraire ce rapport met en lumière le malaise de notre profession (voir l'analyse de J.O. Delb sur son blog l'Abeille et l'architecte [6]).

Le collectif DPA appelle également à participer à la journée du 30 septembre et « propose que cette journée soit mise à profit pour se rassembler et débattre [7] ». Le collectif ouvre ici une piste à ne pas négliger : « Les architectes peuvent témoigner des effets de la déréglementation qui les concernent [...] suppression du barème de rémunération, disparition du diplôme DPLG ou augmentation du seuil de recours obligatoire à l'architecte... ».

Aujourd'hui les architectes ne sont déjà plus en mesure de remplir leurs missions au service de l'intérêt public : soumis à des règles sans cesse plus nombreuses et complexes dont ils sont d'ailleurs les seuls à connaître (parfois à partager...) les fondements et les visées (parfois avec les services de l'Etat ...). Tenues à des délais toujours plus courts (quand la

fabrication d'un projet demande de la maturation donc du temps) alors que la concurrence et la baisse de la commande continuent de faire chuter les niveaux de rémunération, nos agences fonctionnent, dans une très large majorité, selon un mode artisanal qui nous permet de maîtriser les étapes successives de fabrication d'un projet. Elles sont pour la plupart à l'agonie et devront bientôt céder la place aux structures plus importantes où les tâches sont segmentées, vers une production rentabilisée de l'architecture.

L'état de l'architecture en France, l'enlaidissement de ses paysages [8], sont pour une part le fruit des déréglementations successives de la profession et du désintérêt des pouvoirs publics pour l'architecture. Il est donc possible, à condition que nous soyons suffisamment rassemblés et structurés dans nos modes de communication, que l'amalgame avec les plus favorisées des professions libérales n'ait pas lieu.

Le constat de la précarité de notre profession, exacerbé par la comparaison rendue possible d'avec les autres professions libérales, est d'autant plus humiliant que le rapport de l'IGF rend compte brutalement (par des chiffres) de l'injustice que nous subissons de la part du grand public. En effet, 95 % des sondés estiment que les tarifs et les prestations pratiqués par les architectes sont chers, alors que seulement 29 % d'entre eux ont déjà eu recours aux services d'un architecte [9]. Pourtant notre profession séduit encore, les étudiants sont chaque année plus nombreux à vouloir intégrer nos Ecoles d'Architecture, écoles qui continuent envers et contre tout à former des architectes (dans des conditions de plus en plus difficiles), comme maintenues dans une douce béatitude au milieu du chaos [10].

Aujourd'hui les architectes, dans leur diversité, sont bien les derniers « gardiens » de la qualité architecturale. L'architecture nous occupe, nous préoccupe, nous intéresse, nous passionne encore. Mais continuer à nier le climat de mépris dans le meilleur des cas voir d'irrespect qui règne parmi nous serait une erreur. Nous ne nous reconnaissons plus, ni dans nos institutions et « partenaires » (Ordre, syndicats, Ecoles d'Architectures, CAUE...), ni dans la plupart de nos réalisations médiatisées ou encore dans nos pratiques respectives.

Si nous sommes encore incapables de nous remettre en question collectivement, de nous

mobiliser pour redéfinir le cadre de notre profession dans le but de remettre au premier plan la qualité de l'architecture, peut-être que la conscience et la probité qui nous caractérisent sont elles aussi déjà éteintes...

«Tirons notre courage de notre désespoir même » Sénèque

Mariette COLIN-MOREAU  
architecte

[1] Le « Conseil de simplification pour les entreprises » propose d'ouvrir le capital des sociétés d'architecture : le CNOA alerte (<http://www.architectes.org/actualites/le-ab-conseil-de-simplification-pour-les-entreprises-bb-propose-d2019ouvrir-le-capital-des-societes-d2019architecture-le-cnoa-s2019oppose>) et courrier du 17/09/2014 adressé aux présidents du CSE.

[2] Titre IV de la Loi n° 77-2 du 3 Janvier 1977 sur l'architecture.

[3] Article L4121-2 du Code de la Santé Publique.

[4] Ordonnance n° 45-2592 du 2 novembre 1945 relative au statut des huissiers, chapitre II, article 7.

[5] <http://www.architectes.org/outils-et-documents/adresses-utiles/organisations-et-syndicats-d-architectes-et-de-maitrise-d-oeuvre/>

[6]<http://labeilleetlarchitecte.wordpress.com/2014/09/25/rapport-de-ligf-sur-les-professions-reglementees-a-quoi-jouent-lordre-et-lunsfa/#more-4403>

[7] COMMUNIQUE du 24/09/2014 Pour la Défense des Pro-fessions réglementées, Pour rassembler les architectes contre la déréglementation de la profession, DpA appelle à participer à la journée du 30/09/2014 à l'initiative de l'UNAPL et de l'UNSAFA (<http://www.defenseprofessionarchitecte.fr/>)

[8] Lire à ce sujet « Comment la France est devenue moche », enquête de Xavier de Jarcy et Vincent Remy publiée sur Téléràma.fr le 13/02/2010 - Mis à jour le 09/08/2013 (<http://www.telerama.fr/monde/comment-la-france-est-devenue-moche,52457.php>).

[9] Ministère de l'Economie et des Finances, IGF, Rapport n° 2012 M 057 03 - les professions réglementées - Tome 1, page 20.

[10] Où en sont d'ailleurs les perspectives d'un avenir meilleur pour l'enseignement de l'architecture annoncées en décembre 2013 par la Ministre de la Culture et de la Communication Aurélie Filippetti dans son courrier adressé aux directrices et directeurs des Ecoles nationales supérieures d'architecture ?

# L'appel à une conférence de défense de l'architecture... et des architectes.

# L'

architecture est loin d'être une priorité nationale... la France détient le plus faible taux en Europe du nombre d'architectes par habitant; seules 30% des constructions sont signées par un architecte; la France s'enlaidit, ses paysages se dégradent aux confins des villes, l'aménagement du territoire paraît incontrôlé... Et, comme si cela ne suffisait pas, nous assistons à une course législative, depuis quelques années où projets de loi, décrets, arrêtés et ordonnances se succèdent à une vitesse affolante dans le but semble-t-il de remettre en cause ce qui reste de l'exception culturelle française en matière de politique pour l'architecture, à savoir:

- les paysages et l'architecture déclarés d'intérêt public par la loi de 1977,
- le recours à un architecte pour tout permis de construire au delà de 170 M<sup>2</sup> de surface plancher (et pour lequel le seuil vient d'augmenter en défaveur des architectes...)
- la loi de maîtrise d'ouvrage publique (MOP de 1985) où les concours d'architecture sont obligatoires pour les projets publics d'importance... (Même si les relèvements successifs des seuils tendent à limiter ces modes de mise en concurrence "sur projet"...) )
- la profession d'architecte réglementée dans le cadre de l'intérêt public,

...

L'uniformisation européenne est-elle la raison qui conduit à une régression de notre politique nationale pour la qualité urbaine et architecturale? La baisse de l'influence de la Mission inter ministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP), la tentative de "suppression" des CAUE après la disparition des DDE, le contournement de la loi MOP, le changement de statut des offices d'HLM deve-

nus Epic, et de ce fait non soumis au code des MP... le relèvement des seuils de mise en concurrence, les ordonnances de 2005... Tout cela participe à la raréfaction des concours, seule procédure de mise en concurrence où le choix se fait sur la qualité du projet lors d'un jury et un débat démocratique.

Les exigences de qualité de vie et d'écologie urbaine ne peuvent être relayées aux oubliettes d'une politique libérale de refondation en profondeur de la société.

Force est de constater que l'architecture n'est plus une priorité de la politique nationale, les architectes, garant de la qualité architecturale sont donc en difficulté.

Lors de la réunion organisée par le CNOA le 3 octobre, les organisations professionnelles d'architectes (syndicats Unsfa et SA, associations SFA, DpA, et l'Académie d'architecture) ont partagé un même diagnostic, comme probablement l'ensemble des architectes : Le manque de politique volontaire en matière de qualité architecturale et les remises en cause législatives qui se soldent déjà par une régression sévère et constatée des conditions d'exercice du métier d'architecte.

Les textes plutôt enflammés du cahier du Syndicat de l'Architecture N° 20 de mai 2014, les analyses et actions de l'Unsfa, les démarches assidues du CNOA pour faire entendre la voix et la voie de l'architecture n'y font rien! Les "attaques" législatives se multiplient...

Les organisations d'architectes sont globalement d'accord entre elles et constituent une force vive de propositions pour les pouvoirs publics, les élus (nos MOA), les médias... Et pourtant, les architectes ne se font pas entendre.

L'architecture n'est-elle pas un centre d'intérêt pour le pays?

... Le métier d'architecte n'est-il pas le deuxième préféré des français? 50 000 lycéens ne tentent-ils pas chaque année de rentrer dans

une des écoles d'architecture attestant l'engouement des jeunes générations pour l'architecture... Les médias ne relaient-ils pas chaque nouvelle réalisation exemplaire (Mucem à Marseille, Musée Soulages à Rodez, Fondation Arnault au bois de Boulogne, Philharmonie à la Villette... mais aussi médiathèque à Choisy-le-Roi, logements aux Batignolles... etc) Les français se sont passionnés pour les grands projets de Mitterrand il n'y a pas si longtemps et les longues files d'attente pour visiter les monuments et certains bâtiments lors des journées du patrimoine attestent de l'intérêt grandissant de la population pour le premier des beaux-arts.

Les architectes sont-ils responsables de leur déclin?

A la fin des années 60, après les remises en cause de l'enseignement dispensé à l'École des Beaux-arts, les architectes ont proposé de nouvelles pédagogies orientées sur l'urbanisme, l'histoire de l'architecture, les sciences humaines. Les architectes ont élaboré les bases d'une révolution urbaine en amont de l'engouement de la société pour le "retour à la Ville".

Depuis les années 70... Les architectes ont su transformer leurs modes d'exercice et n'ont eu de cesse de s'adapter, en phase avec les évolutions de la société.

Dès la fin des années 80, dans le cadre des lois de décentralisation qui ont favorisé l'émergence d'une maîtrise d'ouvrage publique, avec la mise en place des concours pour tout projet d'équipement public... Les concours du Plan Construction... les architectes ont investi dans de nouveaux outils de représentation et de communications pour mieux présenter les projets. Ils ont su ainsi, s'adresser aux élus, aux acteurs du cadre bâti, s'exposer... Le public s'est aussi intéressé à l'architecture pas simplement pour les grands projets mais aussi pour leur collège, leur école, leur habitat... Tout semblait aller dans le meilleur des mondes entre architectes, élus, médias et société.

Les années 2010 voient la mise en place d'une pratique professionnalisante dans la formation des étudiants et sans que cela coûte à l'état puisque ce sont les architectes tuteurs qui forment les jeunes architectes "ADE"... Bientôt, les agences travailleront toutes en "Open Bim"... (ils sont déjà souvent en avance sur les autres acteurs de l'acte de bâtir)

En même temps, comme si c'était le problème, les architectes et leurs bureaux d'études, ont accepté (du fait de la crise...!) de revoir leurs rémunérations à la baisse.

Les architectes ont été les premiers à défendre une écologie de la construction et la recherche d'économies d'énergie en concevant leurs projets suivant les différentes réglementations thermiques successives et cela souvent en dépit des incohérences réglementaires... Certains architectes (il n'y a pas de consensus sur ce point) ont été partie prenante pour proposer des mesures de simplification afin de baisser les coûts de construction...

Mais les mesures retenues par le ministère ne sont pas toujours celles attendues, comme l'ouverture au capital des SEL, où la remise en cause des professions réglementées en oubliant leur fondement pour l'intérêt public...

Alors que reproche-t-on à l'architecture et à la profession? Qu'est ce qui pose problème? Le problème est-il purement français? L'exception culturelle française qui gênerait l'Europe est-elle si répréhensible? La France n'accueille-t-elle pas déjà plus d'architectes étrangers que tout autre pays en plus du fait qu'elle détient le plus faible taux du nombre d'architectes par habitant? Que souhaitent les gouvernants de la France? Continuer de l'enlaidir? Pouvoir développer des zones périurbaines sans contraintes toujours plus lointaines et dégradant les paysages, obligeant l'utilisation de la voiture?... Comment imagine-t-on la transition énergétique en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et

d'architecture, veut-on rénover thermiquement nos constructions sans qualité architecturale ou sans respect de la qualité architecturale originelle?

Comment se défendre contre les transpositions des directives européennes et éviter par exemple les risques de suppression des concours (exception française et dont le "coût global" est sûrement inférieur à toutes les autres procédures compris MAPA...) et notre destruction par voie législative?

A toutes ces questions, nous devons collectivement, tous ensemble, architectes et organisations professionnelles nous organiser pour faire valoir nos réflexions, nos compétences et nos savoirs au service de l'intérêt public.

Il semble que cela soit entendu par tous, UNSFA, SA, SFA, Académie, Mouvement des architectes, DpA... par les instances ordinales et en premier lieu le CNOA qui fait de la prochaine réunion avec les organisations professionnelles le thème majeur: "Que fait-on?"

DpA a proposé que soit organisée une conférence de défense de l'architecture et des architectes, Certaines organisations, comme l'Unsfa, émettent l'idée d'éditer un nouveau livre Blanc...

Ces deux thématiques sont complémentaires. DpA pense que l'action des organisations professionnelles doit être accompagnée par la mobilisation de tous les architectes, invités à signer l'Appel pour une conférence... Plus de 1000 d'entre eux ont déjà signé, c'est un début mais ce n'est pas suffisant. Il faut que les architectes se mobilisent collectivement... pour réussir à se faire entendre et à convaincre les pouvoirs publics que l'architecture est plus que jamais d'intérêt public et que les architectes sont les garants de la qualité architecturale.

Le bureau de DpA

# pour une Conférence Nationale de défense de l'architecture et des architectes

Le projet d'appel

La situation sans précédent appelle à réagir sans attendre.

La commande publique s'amenuise autant par les coupes dans les budgets publics que par la privatisation des organismes publics devenus EPIC ou SARL et qui échappent ainsi au code des marchés publics et à la loi MOP comme cela a été le cas pour les offices HLM.

Avec l'extinction de la commande publique se sont les concours qui disparaissent, alors que pendant des années ils ont stimulé la conception et l'innovation. La baisse de la construction de logements et plus particulièrement du logement social en panne de financement public en est le signe le plus préoccupant.

Les SEM ne seront plus soumises à la mise en concurrence grâce aux nouvelles procédures envisagées par la loi sur les SEM à objet unique (SEMOU ou SEMOP) qui privatisent plus encore la maîtrise d'ouvrage publique.

La loi MOP est contournée, les marchés à procédure adaptée (MAPA) se généralisent et encourage dangereusement le dumping des honoraires en l'absence de tout barème de rémunération.

Les procédures conception réalisation comme les PPP ont remis en cause l'indépendance de l'architecte devenu « partenaire » de l'entreprise au mépris des règles les plus élémentaires de la déontologie.

Que deviendront les relations de proximité que les architectes ont su tisser avec les élus territoriaux dans le cadre de la disparition des départements, de l'extinction progressive des communes et de la concentration des Régions et des Métropoles?

On le sait bien, seulement 30% des constructions sont conçues par des architectes. La commande se rétrécit par tous les bouts. Les agences en font les frais. L'augmentation du seuil de recours à l'architecte exclu la profession du marché des constructions individuelles au bénéfice des pavillonnaires et des maisons sur catalogue, mais au détriment des paysages et de la qualité urbaine.

Les écoles d'architecture délivrent un diplôme qui ne donne pas le droit de construire. La licence d'exercice (HMONP) n'est plus intégrée au diplôme comme l'était le DPLG. Un architecte diplômé qui n'est plus qualifié pour construire, c'est la spécificité même de l'architecte maître d'œuvre qui disparaît au nom de la diversité des métiers. C'est la sélection organisée à la sortie des écoles.

La liste est longue, trop longue, des mauvais coups restés sans réponse de la part d'une profession qui n'en peut plus de subir sans être appelée à réagir.

A plusieurs reprises le CNOA comme d'autres organisations professionnelles ont alerté les pouvoirs publics sur les dangers qui menacent la profession et à travers elle l'architecture pour un intérêt public bien compris.

Il est juste d'alerter et de mettre en garde contre ces dérives mais **n'est-il pas temps de répondre aux attentes de la profession** qui tarde à faire entendre sa voix face aux lobbies des groupes de BTP qui eux savent se faire entendre ?

Comment donner suite aux 18 000 signatures réunies par le CNOA contre l'augmentation du seuil ?

Les avis sont unanimes les architectes ne sont ni entendus ni écoutés. Pas même par les élus de tous bords qui viennent de voter au parlement la loi sur les SEM privatisées. (A l'exception de quelques abstentions).

Il devient urgent de rechercher ensemble avec nos représentants les voies et moyens de ne pas laisser l'architecture et l'urbanisme aux seules mains des exigences économiques de rentabilité et de retour sur investissement.

Cette situation appelle à réagir sans attendre. Le CNOA a naturellement vocation à rassembler la profession avec toutes les organisations représentatives dans une large conférence nationale dont le but sera d'exprimer les attentes de la profession auprès des pouvoirs publics pour mettre un frein à cette spirale infernale qui menace l'architecture et les architectes.

*Architectes, Etudiants, Enseignants, signez sur*

[http://www.petitions24.net/signatures/conference\\_de\\_defense\\_de\\_larchitecture\\_et\\_des\\_architectes/](http://www.petitions24.net/signatures/conference_de_defense_de_larchitecture_et_des_architectes/)

17

# Cette profession est gênante parce que réglementée et protégée par un diplôme...

M

es chers confrères Ça fait trop pour moi de vous rejoindre à Paris pour cette réunion de lancement de la Conférence dont vous prenez l'initiative. Mais je suis de tout cœur avec vous.

Mon point de vue se résume à ce qui suit :

La profession peut et doit être à l'offensive et non sur la défensive.

En effet, ce n'est pas un hasard si depuis les années 1980 tout ce qui peut détruire la spécificité de cette profession est mis en place méthodiquement et patiemment par ce qu'on appelle aujourd'hui « l'ultralibéralisme », qu'il soit français, européen ou mondial.

Cela n'a rien à voir avec une prétendue « modernisation » de la profession.

Cette profession est gênante parce que réglementée et protégée par un diplôme.

Ce qui veut dire que la qualification de ses membres est reconnue et exigée pour qu'ils puissent exercer la fonction sociale qui est la leur.

Cette qualification n'est pas un privilège de corporation, c'est la garantie de l'aptitude à exercer la fonction sociale d'architecte.

A contrario ceux qui n'ont pas cette qualification reconnue ne peuvent pas assumer la dite fonction sociale et par conséquent, s'ils veulent l'assumer, doivent acquérir la qualification correspondante garantie par le diplôme.

Ne nous trompons pas. Le scandale du seuil dans la loi MOP, la démultiplication infinie de la « maîtrise d'œuvre » assortie de multiples contrôles, l'avalanche des normes et des contraintes inutiles, la guerre des honoraires, tout cela a le même objet : noyer le bébé.

Sommes nous seuls dans cette « résistance » ? Je pense que c'est le contraire.

Le monde est en crise. Il est plein d'« indignés » ou d'« atterrés » ou de « révolutionnaires » ou simplement de « citoyens » qui en ont marre de l'irresponsabilité comme valeur et comme mode d'action.

Dans ces conditions, bien loin d'être un vestige ringard, ce qui reste de notre statut fait partie d'une réalité exemplaire, construite après guerre, sur laquelle il est possible de s'appuyer pour contribuer à la recherche d'une direction pour l'avenir.

Sur le principe du rassemblement des diverses sensibilités d'architectes je fais la réflexion suivante :

Ce n'est pas étonnant qu'il n'y ait pas d'unité. C'est le fait de toute la subjectivité de l'idée que chacun(e) porte lorsqu'il parle de l'architecture et de sa pratique. De plus il y a l'ambiguïté de l'ordre comme autogouvernement. Il y a l'ambiguïté d'un syndicat qui n'est ni d'employeurs ni d'employés. Il y a les failles de nos systèmes de formation, initiale ou non. Il y a l'absence de visibilité de la profession dans les médias et dans le public (entretenu par une image déformée). Il y a notre invisibilité économique et politique. Il y a les sensibilités politiques de chacun(e) etc... Mais rechercher ensemble ce qu'il y a d'essentiel que j'ai évoqué ci-dessus, prendre le problème de la profession comme un tout et non pas (seulement) comme une série d'escarmouches à conduire ou supporter, penser que nos actions peuvent et doivent s'agréger à d'autres, ne pas être sur la défensive, c'est peut-être toute l'utilité du rassemblement que vous projetez.

Merci pour votre action

Bien cordialement et fraternellement  
Vincent Bissuel 26

# Les honoraires sont systématiquement tirés vers le bas...

1)

Modification du statut de l'ordre des architectes.

De fait le CNOA est l'instance représentative de la profession auprès de l'Etat, et du

ministère de tutelle. Or les architectes (30 000 professionnels) ne se reconnaissent pas dans cette structure : élue par 10 000 électeurs seulement.

2/3 des architectes ne votent pas et considèrent que l'ordre n'est pas représentatif de la profession.

Dans une région comme PACA (3<sup>ème</sup> par le nombre d'inscrits) les architectes considèrent, à juste titre, que l'ordre est capté par quelques confrères qui siègent pour occuper le terrain (relation/contact avec élus et instances des collectivités ou de l'Etat) sans rien faire avancer véritablement pour la défense de la profession.

Le mode de scrutin doit être modifié.

Pourquoi faire élire tous les conseillers nationaux par les conseillers régionaux ?

Les architectes sont-ils une population inculte non informée (de l'état, des difficultés de la profession et des solutions à trouver

pour la défendre) qui ne peut voter directement pour une liste ou des représentants nationaux ?

Le scrutin actuel est obsolète. Datant de Vichy il fait de notre ordre un sénat qui préserve des notables et ne fait rien avancer.

Pratiquement aucun jeune architecte ne siège à l'ordre national.

**Les conseillers à l'ordre national doivent être élus au suffrage direct.**

**La durée des mandats devrait être revue une durée de 4 ans paraît plus adaptée que 6 ans.**

Fini la cooptation douce.

2) Les années 80,90 et 2000 ont été les 30 glorieuses de la commande publique qui a constitué le terrain de prédilection et de développement de l'architecture de qualité. Cette commande publique, malgré la baisse de l'investissement public due à la crise, doit être protégée et renforcée.

Or la loi MOP est battue en brèche par différents dispositifs qui se sont développés par détournement de leur objectif initial :

- Conception / Réalisation

- Partenariat Public / Privé

Les opérations en Conception-Réalisation concernent aujourd'hui des opérations standard dont les montants descendent jusqu'à

quelques millions d'euros alors qu'à l'origine elles devaient concerner des opérations importantes nécessitant un process spécifique qui impliquait que l'entreprise soit présente, avec l'architecte dès les premières phases d'études.

Est-ce qu'un Gymnase, une école primaire ou même des collèges et lycées nécessitent ce genre de procédure ?

De plus cette procédure crée un niveau supplémentaire de sélection pour l'architecte : il faut se faire adouber par une entreprise avant de pouvoir concourir.

Economiquement cette procédure est obligatoirement plus coûteuse qu'une procédure loi MOP standard.

Les opérations en PPP sont calquées sur les précédentes elles posent le problème supplémentaire de la dépense publique qui passe de l'investissement simple au loyer et donc génère l'endettement des générations à venir.

**Il faut restreindre drastiquement le champ d'application des 2 procédures CR et PPP.**

**3)** Dans les différents textes législatifs ou réglementaires on constate souvent que les prestations intellectuelles d'architecture sont considérées comme de vulgaires services.

En gros acheter une prestation d'architecture équivaut à acheter du papier toilette ou des photocopieurs...

**Il faut revendiquer une exception architecturale qui différencie les prestations architecturales de celles des services ordinaires.**

Cette position est à rapprocher de celle de l'utilité publique de l'architecture.

Exemple : un acheteur public lance un avis d'appel à candidature.

Il demande des références de moins de 3 ans dans le domaine concerné.

Même un cabinet spécialisé dans ce domaine ne peut afficher plusieurs références de moins de 3 ans.

La méconnaissance de notre activité par l'acheteur est patente. Il ne sait pas qu'une opération s'étend sur 5 ans au moins et qu'aujourd'hui ce délai est souvent dépassé du fait des arrêts dus aux difficultés de financement.

**4)** Les textes administratifs qui régissent notre activité sont obsolètes.

**Il faut les réformer.**

Exemple : le CCAG Prestations Intellectuelles est totalement dépassé.

La gestion des ajournements d'opération comme celle des travaux modificatifs relativement aux honoraires n'est pas prise en compte.

De même, la détermination souvent fantaisiste des enveloppes affectées aux travaux par les maîtres d'ouvrages relativement à un programme d'opération n'est pas sanctionnée.

Elle fait de l'architecte un otage qui pour gagner un concours doit approuver cette enveloppe même s'il sait pertinemment qu'elle est erronée.

Il se retrouve donc dès le départ de sa mission en situation de faiblesse avec un contrat sous-évalué puisque le montant des honoraires est calculé sur une enveloppe travaux sous-évaluée.

**5)** Les honoraires sont systématiquement tirés vers le bas.

- Par la faiblesse de la demande et l'importance de l'offre.

- Par la crise et la baisse de l'investissement public.

**Un barème est nécessaire** mais difficile à mettre en place.

Seul un ordre national représentatif pourra faire des propositions qui couvrent l'ensemble de l'activité de la profession (Grandes agences, moyennes agences et architectes exerçant en toute petite structure.)

**6)** Certains maîtres d'ouvrage (bailleurs sociaux notamment) qui échappent à la loi MOP.

**Ils doivent dans certains cas être assujettis à cette loi MOP en fonction de la nature des opérations qu'ils lancent.**

Si l'opération en question est reconnue comme étant d'utilité publique ils doivent appliquer la loi MOP. (intérêt urbain certain : place, entrée de ville, axe structurant, etc...)

Contribution de  
Yves Bensoussan  
architecte  
La Valette du var

# Les pouvoirs publics français... ont même anticipé les désirs de l'instance européenne.

Je ne pourrai assister à votre Assemblée DpA. Je vous soumetts cependant ci-dessous quelques réflexions espérant qu'elles pourront alimenter les vôtres et signifier que les élus ne vous lâchent pas.

## Le barème

Depuis 20 ans, à travers les montages juridiques, les lois, les décrets et leurs cortèges institutionnels, les pouvoirs publics s'acharnent à la disparition de l'architecture et de son serviteur.

En France le barème a été supprimé en 1986. En Belgique seulement en 2003 ; presque 20 ans après. Les pouvoirs publics français ont voulu notre disparition, ont même anticipé les désirs de l'instance européenne. Ainsi on assiste à un refus d'architecture en France. Ces sont les maîtres d'œuvre, les constructeurs qui fabriquent notre environnement. Et ce qu'ils nous vendent est bien désolant. Des constructions monotones en inadéquation avec tout ce qui les entourent (paysage, déclivité, matériau,...). Bref un style de maisons à l'américaine avec à la clé le reniement de la Culture Française dont le but essentiel est d'imposer la disparition de l'architecte.

Pas d'architecture, pas d'architecte et vice et versa. Corporation disparue dans les limbes de l'ultra libéralisme.

## Les BIM

De plus la mise à disposition des logiciels d'architecture grand public ou non ont achevé notre art en reniant une part de notre humanité. Ainsi hier autocad imposé par les ingénieurs, aujourd'hui les BIM ( building information modeling) -logiciels de modélisation

dynamique utilisant les trois dimension et destinés à faciliter les échanges d'informations- sont imposé par les mêmes. Pourquoi devons-nous systématiquement nous y conformer? Veut-on nous rendre un jour complètement robotisé ? et donc manipulable?

Car certains à l'ordre veulent absolument nous vendre ces formations et faire une fois de plus allégeance et aliénation aux corporations technocratiques.

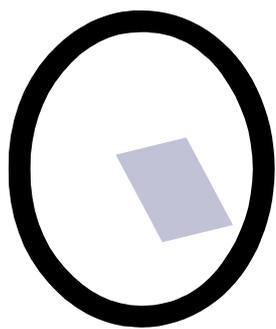
Car il est bien là le problème. Le retour à l'esclavagisme et aux acquis sociaux sont les buts d'une politique économique trouvant son origine dans les théories de Milton Freedman qui ont inspiré Thatcher et Reagan et dont on voit aujourd'hui les dégâts tant aux Etats-Unis qu'au niveau européen.

Alors pour contrecarrer les effets nocifs de la "crise économique" (qui n'en est pas une mais un état permanent) j'entends des réflexions d'organisation de la profession au-tour de la constitution juridique de grosse structure pour sauver l'architecte (sorte de GIE par ex.). Je crains qu'une fois de plus l'architecte ne se perde en voulant se plier au diktat actuel et se dissolve insidieusement dans un espèce de conglomerat technique.

J'entends le succès des journées portes ouvertes. Il existe un satisfecit arrogant de la part des organisateurs persuadés d'avoir trouvé une solution au problème de la profession. J'aime leur angélisme. Quelques professionnels pensent qu'il suffit de bien communiquer pour attirer la clientèle. Si cela était si simple. Je crois qu'il est temps que certains architectes s'accouchent, abandonnent leur suffisance et leur individualisme pour écouter l'autre et l'écho du monde.

Danielle GIL  
Conseillère Auvergne

# Les architectes prennent la parole



Oui je suis d'accord sur les revendications énoncées dans la pétition mais il manque d'autres sujets qui nous touchent encore plus :

- Obliger le maître de l'ouvrage à supprimer dans les appels à candidature les demandes de références de moins de 3 ans ou 5 ans. En effet avec la crise depuis 2008 nombres d'agences n'on plus les références de moins de 5 ans. Porter les références à moins de 10ans pendant au moins 5 à 10 ans.
- Ne pas imposer des références BIM alors que très peu d'agence sont équipées des logiciels BIM qui coûtent hors de prix sans compter la formation.
- Faire un moratoire sur le BIM par rapport à la réhabilitation. Par expérience le BIM n'est pas du tout adapté à la construction ancienne.
- Faire supprimer la notion de chiffre d'affaire de 2M€ de l'Architecte seul pour les constructions de plus de 9000m<sup>2</sup> Mesure totalement scandaleuse favorisant les très grosses agences ou les BET avec architectes intégrés. Demander à ce que cela soit le CA de l'ensemble de la maîtrise d'œuvre.
- Interdire aux MO de lancer des concours ou appel à candidature "mondiale" alors que seul l'Europe est obligatoire (Le

Grand Paris use de cette pratique scandaleuse) Nous avons assez de très bon Architecte en France et en Europe.

- Revaloriser les honoraires car nous sommes soumis de manière exponentielle aux réglementations (construction, urbaine, MH, environnement, Accessibilité, Sécurité, économie d'énergie...) et les responsabilités qui vont avec.
- Pouvoir faire une liste noire des Maîtres d'Ouvrage Voyous tenue par l'ordre des Architectes.
- Faire tout pour favoriser les petites agences (mois de 10 à 20 personnes)
- Que fait l'ordre ? A quoi sert-il ? Nous avons l'impression qu'il ne nous défend pas, ne nous protège pas. Lui donner 2 ans pour lui donner une définition claire de sa mission et prouver son efficacité. Sinon le dissoudre.

EB 75

Surface plancher, usurpation du titre, méconnaissance de la profession, PPP, SEMOU, déréglementation, boucs émissaires...

IL EST URGENT D'AGIR !  
Anthony GIRARD - Conseiller régional de l'Ordre en Rhône-Alpes / Défense Profession Architecte / Mouvement des Architectes Indignés.

En effet il est grand temps d'une Conférence Nationale de défense

de l'architecture et des architectes (et la meilleure défense...). Il faudrait y inviter Les Syndicats, les CR Ordres, les CAUE, les Ecoles d'Architecture/ et d'Ingénieurs passerelles) ; collectifs et associations. Dans un second temps des représentants des M.O notamment collectivités territoriales, Promoteurs et bailleurs sociaux. Objectif : récupérer sous l'égide de l'Architecture les métiers que les Architectes ont laissés échapper ou dédaignés. Ingénierie (certaines passerelles), urbanisme, OPC, SPS, AMO, diagnostics...etc. tous ces métiers doivent se réunir sous l'égide de l'architecture et que les Architectes aillent vers ces métiers aux technologies de plus en plus performantes. Or notre position ne tient qu'avec l'obligation du recours à l'architecte pour 170m<sup>2</sup> ou 150m<sup>2</sup> de SP. Même si cela est peu, c'est déjà ça. Pour faire valoir "l'intérêt public" de la loi du 3 janvier 1977 il faut être techniques, fonctionnels, "esthétiques" et surtout performants et créatifs. Métier prométhéen ? Mieux que défendre le mieux est d'attaquer en plaçant ses pions et coordonner des actions avec les acteurs précités. Nous en avons quelques unes à proposer et on peut en reparler lors de cette conférence A noter aussi qu'une grève des signatures des PC des architectes écouterait des milliards d'Euros aux MO..... une chose est sûre, il faut faire vite becauz' à l'allure où on va, on ira pas sur mars de sitôt.

.....

\* Pour la suppression du seuil ou au minima à 120m<sup>2</sup> et le recours obligatoire à l'Architecte.

\* Suppression de tous les métiers parasites à la conception architecturale : l'architecte devient le pivot référent (comme le médecin référent).

\* Pour la mise en place d'une grille d'honoraire minimale.

.....

Je signe la pétition car nous architectes, sommes présentés comme des nantis. Afin que l'architecture et le bâtiment ne deviennent pas une jungle d'incompétence et qu'on n'exclut pas les architectes de la commande publique, Afin que l'architecture ne devienne pas une somme de normes, règlements sans aucune âme et sans vision de synthèse et en oubliant les utilisateurs, Afin que les honoraires « Pour la plupart représentent entre 3,5 % et 6 % du montant des travaux ».....pour des nantis, c'est super alors que la légende donne 15% du montant des travaux.

La complexité des normes :

\* RÈGLEMENTATION THERMIQUE 2012 (RT 2012)

\* LES NORMES HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE (H.Q.E)

\* L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE

et les modifications perpétuelles des ERP, apporte du travail complémentaire, des formations, plus des responsabilités pour des honoraires de plus en plus faibles.

Mais, j'aime mon métier et je souhaite l'exercer avec bonheur.  
FMM 75

.....

Est-il possible aussi de faire entendre que si les professions libérales coûtent au pouvoir d'achat des plus pauvres... elles rapportent et contribuent aussi à leur pouvoir d'achat; c'est cette balance qu'il faut étudier pour faire des propositions sérieuses.

Il faut arrêter de culpabiliser sur nos revenus. Nous avons fait des études, prenons des risques importants, travaillons 70h00 par semaine, partirons plus tard que les autres à la retraite car nous sommes arrivés dans le monde du travail 6 à 7 ans après ceux qui n'ont pas fait d'études, nous subissons la concurrence...

...La grande entreprise est sponsorisée par l'état (nous) en France. Les Actionnaires empochent les bénéficiaires et pour ne pas mettre au chômage la masse salariale, on crée des allègements de charges, des plans sur plusieurs années. Les professions libérales ne font pas les marges de la grande entreprise mais n'ont droit à aucun de ces avantages. C'est cette tranche des classes moyennes qui alimente la France et lui permet de tourner. On ne peut pas dire que l'autre tranche des classes moyennes constituée des fonctionnaires soit la tranche qui alimente les charges puisque d'un autre côté cette classe vit des impôts et des charges.... je suis par contre pour qu'il y ait des fonctionnaires pour sauver nos institutions (éducation, santé, recherche, culture...)

S'il y a un corps professionnel qui est facile à vérifier c'est celui des professions libérales (à part peut-être les pharmaciens). Nous sommes quasiment tous réglés uniquement par virement ou par chèque. Il y a une traçabilité qui induit de fait nos déclarations et le paiement de nos charges. Certaines professions de rentiers comme Député ou Sénateur ont droit à des régimes de faveurs d'impositions voire d'exonérations de charges pour leur personnel qui de toute façon sont payés par la collectivité. Ne serait ce pas du côté de ces nantis et rentiers qui n'ont

jamais été confronté aux difficultés de faire fonctionner une entreprise que des économies pourraient être recherchées sur le pouvoir d'achat? Cela éviterait aux plus faibles d'avoir leurs bourses scolaires et indemnités parentales baissées comme vient de le faire le gouvernement pour lequel j'ai voté.

Ma démonstration n'est sûrement pas exploitable car elle est à charge et pour démontrer que nous ne sommes pas des nantis elle met en cause d'autres professions. La France a voté un gouvernement qui prône une société de partage... il faut qu'il aille jusqu'au bout et ne pas regarder que le montant des déclarations des impôts. Ceux qui en déclarent font tourner la France.

Je me rappelle d'un article du Canard Enchaîné d'il y a quelques années qui indiquait que les 10 plus grandes fortunes de France ne payaient aucun impôt et qu'au contraire elles touchaient des aides de l'ETAT pour leur patrimoine ou leurs sociétés... Mais ce sont nous les nantis.

M.R 33

.....

L'architecture est d'intérêt public - OK (cela nous fait une belle jambe !)

Elle est aussi un bien culturel - A quand une TVA réduite, à l'image de biens de consommation dits "culturels", la presse (même moto passion !!!), la librairie, les oeuvres d'art, le cinéma, les musées etc... Au regard de ce que nous représentons dans la balance fiscale de la TVA - cela ne changerait rien aux revenus de la France - cela serait une vraie incitation à travailler avec l'architecte et pourrait redresser le niveau culturel des Français concernant l'architecture et l'urbanisme?

Peut-être cela contrebalancerait le dumping honoraires et nous rendrait plus compétitif face aux constructeurs qui eux font de la contre-culture architecturale.

ML

Non à la déréglementation totale pour les architectes. Notre corps de métier est déjà assez ravagé comme cela. Oui à un barème d'honoraire, stoppons les PPP et obligation d'intervention d'un architecte dès le premier mètre carré construit.

Après 50 ans d'exercice de cette foutue profession, je n'ai pas dit profession foutue, je pense qu'elle doit être complètement refondue, en considérant ses handicaps, au regard de l'époque "fric" que nous traversons et de l'époque "art" qui est à notre porte. Les Américains, en protégeant leur exercice et leurs frontières s'en sortent mieux. Ils sont de vrais concepteurs. Nous on est devenus les larbins du bâtiment. par notre faute.

Les architectes, des nantis? des rentiers?

Après 36 années d'exercice libéral de ce métier de "privilegié": 630 euros de retraite!

Merci messieurs les Politiques!...

Combien gagne un Sénateur? Quel est le montant de sa retraite?

J'aimerais pouvoir exercer le métier d'architecte tel qu'il est définit dans les dictionnaires ou manifestes, et non être vue comme un outil de conception qui ne sait que cliquer et dessiner.

L'architecte est créatif et en cela a besoin de toute la liberté qu'on lui retire petit à petit. Il y a bien longtemps que les ARCHITECTES ne sont plus des Notables!

Ils souvent dépendants aux groupes promoteurs constructeurs et autres grandes entreprises. LE MAITRE DE L'ŒUVRE c'était au temps des cathédrales! Nous NE MAITRISONS PLUS NOTRE PROFESSION. Comme la plupart je suis obligé de continuer à travailler à + de 71 ans.

Les M.I nous échappent, les gros projets sont commandités par les gros groupes.

INELUCTABLE.....

MR 83

Je suis plus que d'accord avec ce constat et ces interrogations ! La rémunération de l'architecte est elle réellement un réel frein à notre développement et une entrave au budget des ménages français ?

Qui dénoncera enfin les surcoût constatés depuis ces dernières années depuis l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations, de nouvelles taxes de nouveau surcoût de construction imposés par ces réglementations bien mal encadrés.

A quand un réel encadrement des missions géotechnique, thermique, acoustique, environnementales. A quand la fin des abus de coût d'intervention des concessionnaires pour des raccordements non réglementés. A quand une assurance dommage ouvrage encadrée et réglementée qui ne proposera une assurances sur des postes déjà assurés. A quand un allègement et un encadrement des taxes liées aux permis ...

Oui il y aurait bien des solutions pour redonner du

pouvoir d'achat et de l'envie dans notre pays ....  
 Nous devrions montrer l'évolution sur 10ans de l'évolution de la différence entre le cour de construction et l'enveloppe financière globale d'un projet et le pourcentage de notre profession ...  
 A quand le moment ou nous pourrons vivre pleinement de notre passion et profession. A quand le moment ou notre travail et nos honoraires séton reconnu et que nous ne serons plus obligé de justifier notre si misérable rémunération (surtout au stade des faisabilité et étude préliminaire ) alors que personne ne s'opposera à la rémunération et au cout d'un notaire ou d'un avocat ou bien même d'un agent immobilier.  
 Il est temps que tout cela change

.....  
 En demandant aussi à modifier la loi de 1973/1985: Pour l'obligation de déposer "Une demande de permis de construire, sous la responsabilité de l'Architecte dès le PREMIER METRE CARRE de Surface à Construire".  
 Il est urgent d'obtenir ce droit , pour sauver la profession d'architecte, contre l'abus et les "utilisations de médias, comme internet, pour obtenir des "plans tout compris".

JP 97

.....  
 Je suis plus que d'accord avec ce constat et ces interrogations !  
 La rémunération de l'architecte est elle réellement un réel frein à notre développement et une entrave au budget des ménages français ?  
 Qui dénoncera enfin les surcoût constatés depuis ces dernières années depuis l'entrée en vigueur

de nouvelles réglementations, de nouvelles taxes de nouveau surcoût de construction imposés par ces réglementations bien mal encadrés.  
 A quand un réel encadrement des missions géotechnique, thermique, acoustique, environnementales. A quand la fin des abus de coût d'intervention des concessionnaires pour des raccordements non réglementés. A quand une assurance dommage ouvrage encadrée et réglementée qui ne proposera une assurances sur des postes déjà assurés. A quand un allègement et un encadrement des taxes liées aux permis ...  
 Oui il y aurait bien des solutions pour redonner du pouvoir d'achat et de l'envie dans notre pays ....

Nous devrions montrer l'évolution sur 10ans de l'évolution de la différence entre le cour de construction et l'enveloppe financière globale d'un projet et le pourcentage de notre profession ...

.....  
 A quand le moment ou nous pourrons vivre pleinement de notre passion et profession. A quand le moment ou notre travail et nos honoraires séton reconnu et que nous ne serons plus obligé de justifier notre si misérable rémunération (surtout au stade des faisabilité et étude préliminaire ) alors que personne ne s'opposera à la rémunération et au coût d'un notaire ou d'un avocat ou bien même d'un agent immobilier.  
 Il est temps que tout cela change ...  
 AH 91

.....  
 Nous vous remercions de votre message.

Nous vous informons cependant par la présente que notre atelier d'architecture est fermé ce jour 30 septembre pour s'associer au mouvement de notre profession. Cette dernière est en effet l'objet d'un projet de déréglementation qui souhaite ouvrir la direction des agences à des non-architectes au delà du seuil actuel de 49%.

Ce changement profond de nos pratiques conduira à abandonner le service principal de nos clients dans l'intérêt public qui nous est confié, à celui d'une collaboration aux intérêts des acteurs commerciaux et des grands groupes, notamment ceux du bâtiment.

Il convient de noter que cette modification de statut ne peut pas créer une baisse des coûts, aujourd'hui en concurrence ouverte et particulièrement basse, mais à une baisse certaine et significative de qualité.

Pour information les revenus moyens de la profession (2 700 E) sont inférieurs à ce que le rapport préconiserait comme raisonnable (2 900 E) : le sujet n'est donc pas une défense d'intérêts corporatistes très incertains mais celle de la protection des consommateurs et des fondements de notre société.

C'est pourquoi nous nous associons à l'ensemble des professionnels libéraux qui disent NON à cette dérive incontrôlée des valeurs de nos activités dites libérales, soit fondées sur le savoir et la responsabilité, au service de nos clients.

Restant disponible...

EM

.....  
 J'ai été très longtemps engagé dans la profession, je suis sans doute l'un des plus vieux élus de l'ordre en continuité (20 ans), en région et au national.

La cotisation forfaitaire, c'est huit années de ma vie !  
 J'ai offert pendant ces 20 années une demi journée par semaine à la profession pour régler les problèmes de litiges.

Et pourtant, j'en suis arrivé à me dire aujourd'hui que les problèmes des architectes sont tous inscrits dans leurs textes fondateurs...! (code de déontologie, loi sur l'architecture, ...)

Alors, est-ce que cela sert vraiment à quelque chose de continuer à replâtrer ?

Avont-nous la moindre chance, le moindre espoir de chance de les faire évoluer dans le sens souhaité au bas du texte ?

Je conçois que d'aller dans le sens contraire serait difficile, surtout maintenant.

Mais au moins y réfléchir sérieusement, ne serait-ce que pour en tirer des arguments compréhensibles aux usagers ?

BH.67

.....  
 Comme vous tous j'ai été surpris de voir que nous étions répertoriés dans la liste des professions réglementées, sous entendu "privilégiées". Heureusement il est vite apparu que nous étions bien loin dans le classement (même après les ambulanciers ...) et ce malgré nos années d'études et nos responsabilités. Mais qui est-ce que cela intéresse ??? Qui, à part les professionnels de la profession prendra connaissance de la mise au point du CNOA et de nos commentaires ? Personne ou en tous cas une infime minorité. Je suis également surpris de ne jamais voir comme sujet de "table ronde" ou "d'ateliers" celui de nos honoraires ou plus exactement de notre rétribution qui ne cesse de baisser pour des "missions" ou "éléments de mission induits" qui

ne cesse d'augmenter. C'est tabou ou quoi ? Nous savons tous où nous mène "la libre concurrence" mais qui en parle ? et si on se mettait en grès administrative jusqu'à obtenir une grille d'application négociable à + ou - xx % (à définir au plus juste)? Est-ce que nous aurions du poids ? Allez je retourne bosser maintenant que j'ai vidé mon amertume. Je vous embrasse sur vos registres de comptabilité analytique.

DC 64

Alors que notre profession est réglementée par un ordre et que notre pratique est cadrée par un nombre toujours plus important de normes il me semble totalement anormal que nos taux d'honoraires ne soient pas encadrés.

Il est d'autant plus révoltant que pour ce qui concerne les marchés publics nous assistons depuis quelques années à la mise en place de consultations ou le taux d'honoraires est le critère prépondérant. Ces consultations incitent et organisent le dumping des honoraires qui est contraire à notre déontologie !!!

Oui à une profession réglementée si en contre partie les rémunérations sont elles aussi réglementées.

Puisqu'une discussion sur les professions réglementées est ouverte, je milite pour que le CNOA demande au gouvernement une modification de la loi (au moins pour les marchés publics) pour un barème minimum.

Il est urgent de sortir notre profession de la paupérisation dans laquelle elle est en train de sombrer...

MB 46

Merci à l'auteur de cette pétition. Les architectes sont en grand danger face à la logique de marché. Ils ont besoin de se regrouper mais le principe de concurrence les en empêche. En espérant qu'un soulèvement aura lieu un jour...

la profession mais aussi tous les étudiants qui ont choisi la voie de "l'architecture" doivent réagir, se faire entendre pour défendre l'Architecture et l'intérêt public de leur profession.



## Les architectes dans la tourmente

Sabine Fournal est architecte à Beauvais. Ils sont une centaine comme elle, dans l'Oise. Le monde de l'architecture n'échappe pas à la crise économique. Cette Beauvaisienne, présidente de l'Union des architectes de l'Oise, reçoit de nombreux collègues pris à la gorge, contraints de mettre la clé sous la porte.

*« En 2012, j'ai passé mon temps à répondre aux candidatures d'appels d'offre, je n'ai pas été retenue une seule fois. On est en concurrence avec une centaine d'autres architectes, des confrères sont prêts à revoir leurs honoraires à la baisse, juste pour obtenir le marché. »*

Il y a un an, Sabine Fournal se séparait de sa collaboratrice. Elle gagne aujourd'hui 1 500 euros par mois, un salaire divisé par deux par rapport à 2011. *« Aujourd'hui, je travaille uniquement sur de petites opérations comme des extensions de bâtiments publics, marché qui n'est pas ouvert à la concurrence car on est en dessous des 15 000 € d'honoraire hors taxe. »*

C'est cette précarité de la profession qui a poussé l'Union nationale des syndicats français d'architectes (Unsfa), à envoyer, la semaine dernière, un courrier aux préfets, les alertant sur *« les offres anormalement basses »*. Motif : les maîtres d'ouvrage publics entraîneraient de plus en plus les prix vers le bas, *« quitte à rogner sur la qualité du bâtiment »*, souligne Sabine Fournal. Le syndicat majoritaire rappelle que *« le coût de la maîtrise d'œuvre n'impacte qu'à hauteur de 2 % le coût global du cycle de vie d'un bâtiment »*.

En Picardie, le syndicat prend l'exemple d'un donneur d'ordre important dans la région qui *« élimine les candidats dès qu'ils dépassent les 6 % d'honoraires, y compris pour des opérations complexes »*.

Ce même donneur d'ordre réclame des demandes de références de 3 à 5 opérations identiques terminées depuis moins de trois ans, *« une démarche interdite par le Code des marchés publics »*. *« Il s'agissait en l'occurrence d'un groupe scolaire. Ce qui exclut pratiquement tous les architectes picards car il ne s'est pas construit plus de 4 à 5 écoles en Picardie pendant la même période. »*

L'Ordre des architectes de l'Oise (1) demande au préfet de réagir et de faire respecter le Code des marchés publics.

FANNY DOLLÉ  
(Courrier picard)

(1) Il s'agit en fait de l'Union des architectes de l'Oise (NDLR)

## PAYS DE LA LOIRE

# « Aider les architectes en difficulté »



**PHILIPPE MARTIAL,**  
président du  
conseil régional  
de l'ordre des  
architectes des  
Pays de la Loire.

La nouvelle équipe de l'ordre des architectes des Pays de la Loire organise sa première assemblée générale, samedi 27 septembre à Saint-Nazaire.

### ■ Comment vont les architectes ?

La situation des architectes en France – et les Pays de la Loire ne font pas exception – est critique. Le contexte économique mais aussi législatif est défavorable, à cause de la valorisation des PPP, de la création des Semop, de l'augmentation des seuils... Les agences connaissent de grosses difficultés. Dans la région, nous avons chaque année une quarantaine d'engagements

de procédure. Cela se sait peu, car la profession est pudique. Aux confrères en difficulté, je conseille de se rapprocher de l'Ordre. Nous avons mis en place une commission « solidarité entraide », et quinze dossiers ont fait l'objet d'une exonération.

### ■ Vous avez pris la présidence il y a un an. Quelles actions ont été entreprises ?

Nous avons mis en place une équipe rajeunie et très motivée. Plusieurs commissions, voulues comme des espaces de réflexion et d'échange, ont été installées : défense de la profession, accompagnement à l'exercice, déontologie et conciliation, formation, prospective et communication... Par ailleurs, avec nos collègues des régions Bretagne, Centre, Poitou-Charentes, Basse et Haute-Normandie, nous sommes en train d'installer une inter-région ordinaire Grand Ouest afin d'agir plus efficacement, en mutualisant nos outils. Derrière tout

ça, il y a la volonté d'un Ordre utile aux architectes, au plus près de leurs réalités quotidiennes. Cela passe par la diffusion régulière d'informations pratiques et des actions très concrètes.

### ■ Par exemple ?

A partir d'octobre, nous aurons la mission de désigner les architectes dans les jurys de maîtrise d'œuvre. Nous voulons plus de transparence. Les nominations se feront sous contrôle d'huisier et nous avons mis en place des formations, accessibles financièrement, pour devenir juré. Une centaine d'architectes peuvent l'être aujourd'hui, mais nous aimerions doubler ce chiffre. Etre juré permet aux architectes de mieux comprendre la commande publique. Enfin, nous avons mis en place un service de conseil sur les marchés à procédure adaptée à destination des collectivités et des assistants à maîtrise d'ouvrage.

■ Propos recueillis par Jean-Philippe Defawe

**La Feuille DpA vous est ouverte, vous êtes tous invités à y contribuer écrivez-nous, à : [archi.dpa@gmail.com](mailto:archi.dpa@gmail.com)**

# Hommage unanime pour Edith Girard

**E**dith Girard est décédée récemment des suites d'une longue maladie. Une foule nombreuse d'architectes, étudiants et

amis sont venus lui rendre hommage lors de la cérémonie émouvante qui a eu lieu au Père Lachaise le 15 septembre dernier. Une importante délégation de DpA était présente pour saluer notre consœur, amie et militante, première élue DpA dans un conseil régional de l'Ordre des architectes.

Edith était une architecte engagée dans la quête de qualité et son talent lui a permis, dès l'obtention de son diplôme, d'être sollicitée en 1976 pour enseigner à l'Ecole d'Architecture de Belleville où elle assumait, avec une fougue admirable, sa mission pédagogique jusqu'en juin dernier, en dépit de sa maladie.

Edith Girard, à l'instar de Christian de Portzamparc, Henri Gaudin et d'autres, est précurseur dans le renouveau de l'architecture française du logement social dès la fin des années 70. L'œuvre majeure qu'elle réalisa à partir de 1980 rue Carnot à Stains fut saluée par la critique, faisant référence pour toute une génération d'étudiants et d'architectes.

Par la suite, Edith Girard a signé de nombreuses réalisations majeures à Paris, Brest et ailleurs dont le célèbre immeuble du Quai de Loire, mention du prix de l'équerre d'argent.

Nous saluons la mémoire de notre consœur, lui renouvelons nos remerciements et notre amitié.

Nous adressons notre soutien à Olivier Girard, son mari et architecte associé, ainsi qu'à leurs deux enfants et à toute leur famille.

Le bureau de DpA





## Edith,

En 1980, alors étudiants à l'Ecole d'Architecture de Versailles, nous avons visité le premier immeuble de logements sociaux que tu venais tout juste de réaliser, rue Carnot à Stains, pour la Sodedat 93. Ce fut pour nous une révélation; tu faisais la démonstration qu'il était possible, en banlieue, de créer un véritable espace public, une rue, une urbanité forte, en construisant un ensemble de logements sociaux modernes. Tu as réalisé les trois autres pièces urbaines, complétant l'ensemble de la composition du plan masse, les années suivantes affirmant l'exemplarité de cette réalisation.

Nous avons eu la chance de travailler à l'agence dès 1981, à l'époque des "Grands Projets" du nouveau président de la république, collaborant sur les concours pour l'Institut du Monde Arabe, le Parc de la Villette... L'agence Edith et Olivier Girard architectes était sous le feu des projecteurs et lorsque tu as remporté le concours pour l'immeuble de la RIVP Quai de Loire en 1982, à deux pas de l'atelier situé sur le bassin de la Villette, ton talent était confirmé et récompensé.

L'ambiance à l'agence était très studieuse et tous ses jeunes collaborateurs, diplômés ou diplômables, y découvraient leurs métiers grâce à un apprentissage soutenu. Nombre d'entre eux se sont d'ailleurs installés à leur tour, avec succès. L'agence était un lieu de communication, de mise en commun et de respect mutuel qui a favorisé les relations amicales pérennes entre tous et que toi et Olivier avez su entretenir toutes ces années.

Tous ces amis étaient présents au Père Lachaise le 15 septembre pour te témoigner leur amitié éternelle, leur reconnaissance et leur admiration.

Au nom de tous, nous tenons à te remercier pour nous avoir transmis l'envie d'exercer ce métier passionnant et difficile.

Jacques Hesters  
Brigitte Oyon

# Soutenez-nous, adhérez à DpA

Le « retournement économique »  
ça commence par nos poches,  
alors soutenez-nous  
avant qu'il ne soit trop tard,



Les chèques et toute correspondance  
trésorier sont à adresser à :

**Philippe Primard - DpA**  
1 sente Giraud  
93260 Les Lilas

**Chèque à l'ordre de DPA**

A retourner accompagné du TALON DpA

DEFENSEprofessionARCHITECTE

NOM.....  
PRENOM.....  
QUALITE:.....  
DATE D'ADHESION.....

2014

**DpA**  
L'ARCHITECTURE  
EST D'  
INTÉRÊT  
PUBLIC.

TALON ADHERENT

nous lire :

<http://www.defenseprofessionarchitecte.fr>

pour nous écrire : [archi.dpa@gmail.com](mailto:archi.dpa@gmail.com)

DEFENSEprofessionARCHITECTE

**DpA**  
L'ARCHITECTURE  
EST D'  
INTÉRÊT  
PUBLIC.

NOM-PRENOM-QUALITE:

ADRESSE:

TEL : FAX:

E MAIL :

J'ADHERE

JE RENOUVELLE MON ADHESION

DATE :

COTISATION 20 € ETUDIANT 5 € SOUTIEN €

CARTE  
2014  
TALON DpA

[archi.dpa@gmail.com](mailto:archi.dpa@gmail.com)



**L'activité de DpA a un prix,**

Nous maintenons une cotisation minimum dont le montant ne doit pas être un obstacle à l'adhésion de tous. L'avenir est donc à la multiplication des adhésions que nous vous invitons à proposer le plus largement, et à l'assiduité de chacun dans le paiement de celles-ci. Nous lançons un appel pour un soutien complémentaire pour ceux qui le peuvent car nous le savons, pour le vivre par ailleurs, une cotisation forfaitaire n'est pas équitable.